

**STO**Société de transport
de l'Outaouais

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article 33 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, avis est donné que le Conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais tiendra une assemblée régulière **le jeudi 24 septembre à 11 h 30**.

Cette assemblée se tiendra au Centre administratif Antoine-Grégoire, 111, rue Jean-Proulx à Gatineau.

Le secrétaire corporatif et responsable du contentieux